



Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

Faen infos

FAEN Infos n° 14 du 27/04/09 au 10/05/09

Manifestations unitaires du 1er mai

Ces manifestations s'inscrivent dans la suite donnée aux journées d'action des 29 janvier et 19 mars, le secrétariat général de la FAEN a décidé d'appeler les personnels de l'Éducation Nationale à **participer aux manifestations unitaires du 1^{er} mai**.

Vous trouverez ci-après le **texte du communiqué adressé à la presse**.



Communiqué de presse

« La Fédération Autonome de l'Éducation Nationale (FAEN) qui, au sein de l'interfédérale, a contribué au succès des journées d'action des 29 janvier et 19 mars, **demande aux personnels de l'Éducation Nationale de participer aux manifestations unitaires du 1^{er} mai**.

Ils démontreront ainsi leur refus de réformes uniquement inspirées par des économies budgétaires et des fermetures de postes qui les accompagnent.

Rappelons que les suppressions de postes programmées dans la Fonction Publique, et notamment dans l'Éducation Nationale, contribuent à l'augmentation du chômage chez les jeunes. »

Paris, le 27 avril 2009

Marc GENIEZ
Co-Secrétaire Général

États généraux de l'outre-mer



Le mercredi 22 avril, le gouvernement a lancé officiellement les "États généraux de l'outre-mer" qui devraient s'achever avant la fin de l'été.

La première phase se déroulera dans les différents départements et communautés d'outre-mer, jusqu'au 15 mai sous forme d'**ateliers locaux**.

Au plan local, ces "états généraux" seront organisés, **sous l'autorité des préfets, par des "coordonnateurs" locaux**.

Les sections académiques FAEN et les syndicats membres de la Fédération implantés dans les départements d'outre-mer ont participé à ces « états généraux ».

Un site Internet des états généraux est ouvert depuis le 22 avril pour recevoir les contributions volontaires.

Une interruption devrait être observée, avant et pendant les élections européennes du 7 juin. Les travaux devraient reprendre ensuite et **une synthèse nationale** est prévue fin juin-début juillet.

Un conseil interministériel présidé par le Président de la République devrait arrêter les suites à donner aux propositions qui auront été faites.

Fusion de corps

Plusieurs gouvernements de différentes majorités politiques ont appliqué un processus de fusion de corps de fonctionnaires.

Il y avait de l'ordre de 1 000 corps de fonctionnaires au début des années 90. Ce nombre a progressivement diminué depuis.

Le ministre en charge de la Fonction Publique a fait récemment un bilan des fusions de corps qui sont intervenues ou qui interviendront **entre 2005 et 2010**.

Au total **440 corps de fonctionnaires ont été regroupés, supprimés ou mis en extinction** (305 pour les deux derniers).



Le gouvernement entend **donner "un nouvel élan" à la politique de fusion des corps** et de réduction du nombre de statuts particuliers par la **mise en place de corps interministériels** et la **disparition des corps à très faible effectif**.

Mais il veut également "structurer" les corps de la Fonction Publique en **grandes "familles" de métiers** afin notamment de "fluidifier" la gestion des carrières.

Une façon à peine voilée de **remettre en cause les garanties apportées par des statuts** que certains politiques jugent beaucoup trop protecteurs pour les agents.

A suivre au cas par cas, mais attention aux conséquences dans l'Éducation Nationale !

Éducation civique dès la maternelle



Le conseil économique, social et environnemental, assemblée dont l'avis est consultatif et laquelle est placée auprès du gouvernement, se prononce pour **un enseignement transversal de l'éducation civique dès la maternelle, afin de lutter contre l'échec scolaire et faire face à la recrudescence de la dégradation des comportements au sein des établissements.**

Pour lui, l'éducation civique est « un des moyens les plus efficaces de structurer l'apprentissage des comportements de la vie en commun, pour lutter contre l'échec scolaire (150 000 jeunes quittent chaque année l'école sans diplôme) ».

Le projet - voté le 22 avril 2009 - propose « **trois orientations fondamentales** » :

1-« Une véritable **éducation** - et non pas seulement une instruction - **civique dès la maternelle** et les premières années du primaire ». L'école ne peut plus s'en tenir à « dresser le catalogue des règles utilitaires du vivre ensemble ». Elle doit apprendre des principes de droit et des « notions de bien, du juste, du vrai ... ».

2-La promotion « **d'un socle commun**, étayé sur les critères et valeurs du modèle républicain (...) ».

Il faut les adapter aux évolutions liées à la modernité et être attentif aux acquis des expériences étrangères ».

Une meilleure communication enseignant - élèves est souhaitable ainsi que l'ouverture de l'école aux familles.

3-L'enseignement de l'éducation civique doit devenir « **un enseignement transversal**, ancré dans la vie quotidienne des élèves, au sein d'une école ouverte à la société civile dans le respect des exigences de la laïcité.

La prise en compte des situations de souffrance ou de handicap est aussi une des conditions de l'efficacité de l'éducation civique ».

Le SNEP-FAEN accueille favorablement cette proposition .

Formation des enseignants : la FAEN écrit au ministre



« Monsieur le Ministre,

Au fur et à mesure que nous nous approchons de la date de la rentrée de septembre 2009, il apparaît de plus en plus clairement que la nouvelle formation ne pourra pas être complètement mise en place dans des conditions satisfaisantes, tant pour les futurs enseignants que pour le service public d'Éducation.

En effet, à ce jour, de nombreux problèmes ne sont pas résolus et des questions restent toujours sans réponse.

A partir de quel cahier des charges les universités vont-elles pouvoir créer de toute pièce des maquettes de masters pour les disciplines ou les enseignements qui en sont actuellement dépourvus (notamment en documentation, pour les CPE, les professeurs des écoles et certaines spécialités professionnelles) ?

A partir du moment où le cahier des charges sera connu, quel délai sera laissé aux 90 % d'universités qui ne l'ont pas encore fait pour présenter des maquettes M2 ?

Quelle habilitation pour les "masters enseignants" et notamment l'année M2 ?

Comment sera assurée la formation professionnelle qui aurait dû l'être en M1 pour les lauréats concours de 2009 qui entreront directement en M2 ?

Quels seront la situation administrative et les contenus de formation des stagiaires 2008-2009 pouvant bénéficier d'un renouvellement de stage ?

Devant autant d'incertitudes et d'inconnues, la FAEN renouvelle avec insistance sa demande de report de la réforme et le maintien pour 2010 des concours actuels.

Cette demande est également formulée par la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), par la Conférence des Directeurs d'IUFM (CDIUFM) et par d'autres organisations syndicales d'enseignants.

C'est pourquoi nous avons lu avec beaucoup de surprise les propos que vous auriez tenus sur "Canal +" le 12 avril dernier affirmant que "[...] l'ensemble de ce dispositif est aujourd'hui approuvé par nos partenaires syndicaux".



Ce n'est assurément pas le cas.

Nous demandons que le temps dégagé par ce report soit utilisé notamment pour organiser des "états généraux" de la formation permettant l'expression la plus large des organisations et acteurs concernés par la formation des enseignants.

D'une façon plus générale, nous demandons à être associés aux différentes concertations organisées par votre ministère et notamment aux trois groupes de travail que vous avez créés.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations. »

Marc GENIEZ
Co-secrétaire général